



Espèces Exotiques Envahissantes

Fiche technique #4

Une **espèce exotique envahissante (EEE)** est une espèce introduite par l'homme volontairement ou involontairement sur un territoire hors de son aire de répartition naturelle, et **qui menace les écosystèmes**, les habitats naturels ou les espèces locales, et qui peut avoir des **impacts économiques et sanitaires**.

Toutes les espèces introduites ne sont pas envahissantes (environ 1 sur 1000). **Le processus invasif** suit quatre étapes :

- **l'introduction** sur un nouveau territoire d'espèces végétales ou animales,
- **l'acclimatation** au nouveau territoire,
- **la reproduction** sur ce nouveau territoire,
- **l'expansion** à grande vitesse au détriment d'espèces locales.

Les actions de prévention et de détection précoces des EEE sont essentielles pour limiter leur prolifération. L'apparition d'une EEE doit entraîner la mise en œuvre d'actions de gestion spécifiques. Les aéroports, en tant que pôles d'échanges de personnes et de marchandises, sont en effet des sites critiques dans le déplacement d'espèces.

Aujourd'hui, bien qu'il y ait eu une prise de conscience collective, avec notamment en France l'adoption en 2017 d'une **stratégie nationale relative aux EEE** et l'inscription de mesures relatives à la lutte contre les EEE dans la réglementation française, les EEE constituent toujours une **menace croissante pour la biodiversité**.

LE SAVIEZ- VOUS ?



Les EEE font partie des 5 causes directes de l'effondrement de la biodiversité mondiale. Elles sont une menace pour 1/3 des espèces, et contribuent à 60% des extinctions mondiales.

Donnée : Rapports IBES et OFB



Les prairies aéroportuaires n'échappent pas au constat croissant d'apparition d'espèces exotiques envahissantes, au détriment de la biodiversité locale qu'elles peuvent abriter.

LES ENJEUX POUR LA BIODIVERSITE

Dans les aéroports, l'**envahissement des prairies aéroportuaires** par des plantes exotiques envahissantes est souvent lié à :

- des **perturbations de type travaux** sur la plateforme : laisser des terres à nu et retourner des terres peuvent faciliter leur implantation;
- des **apports de terres extérieures** qui peuvent contenir des fragments ou des graines d'EEE;
- la **plantation d'EEE** pour l'ornement.

Cette prolifération peut avoir des **conséquences néfastes sur la sécurité** des opérations et les coûts d'exploitation :

- **Problème de visibilité** pour les pilotes et les agents de piste (SSLIA, SPRA) sur les clôtures, les abords de piste, le balisage (lumineux, panneaux) nécessitant la mise en place d'un plan de fauche adapté et plus régulier (Renouée du Japon...);
- **Envahissement des bassins** de rétention d'eau (Jussies...);
- **Endommagement des clôtures** (Ailante glanduleux, Buddléia, Raisin d'Amérique...);
- **Impossibilité de valoriser les résidus** de fauche en foin à cause de la toxicité de certaines espèces (Sénéçon du Cap...).

La **biodiversité locale** pâtit également de la prolifération de ces EEE pour diverses raisons :

- Accaparement d'une part trop importante des ressources (espace, lumière, nutriments...);
- Prédation directe d'espèces locales;
- Transmission de pathogènes.

La menace des EEE est particulièrement forte sur **les territoires insulaires**, notamment en **outre-mer**, car l'isolement géographique rend les espèces locales, souvent endémiques, très vulnérables à des perturbations extérieures. **Les changements climatiques** et les EEE sont deux pressions en interaction, et dont les synergies pourraient **accélérer et amplifier la manifestation de leurs impacts** respectifs sur les milieux naturels.



A
RETENIR



Dans les espaces verts (côté ville comme côté piste), privilégier des plantes locales, éviter les plantes exotiques, et être vigilant à l'apport de terres extérieures.



Porter une attention particulière à l'identification des EEE, notamment pendant les phases de travaux, pour détecter leur apparition au plus tôt et adapter l'entretien en conséquence.

Aller
loin



Le centre de ressources Espèces Exotiques Envahissantes France : <https://especes-exotiques-envahissantes.fr/>



L'Office National pour la Biodiversité : <https://www.ofb.gouv.fr/les-especes-exotiques-envahissantes>



Le Groupe des spécialistes des espèces envahissantes de l'UICN : <https://iucn.org/fr/our-union/commissions/group/groupe-de-specialistes-des-especes-envahissantes-de-la-cse-de-luicn>



Direction générale de l'Aviation civile
Service technique de l'Aviation civile
CS 30012 – 31 avenue du Maréchal Leclerc
94385 Bonneuil-sur-Marne cedex FRANCE
Téléphone : 01 49 56 80 00